

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 24 juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2025-049 Local occupé par Sylvain Favrelière

Pour faire suite au passage des services d'hygiène dans le local occupé par Sylvain Favrelière, le conseil municipal a demandé un devis à L'Homme qui tombe à pic.

L'Homme qui tombe à pic présente un devis pour la rénovation du local réserve du laboratoire actuellement occupé par Sylvain Favrelière arrêté à la somme de 4.070 € Ht.

Les travaux consistent en l'application d'une résine sur le sol, habillage des murs par un PVC plein et à la création d'un plafond suspendu en lambris PVC.

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de L'Homme qui tombe à Pic d'un montant de 4.070 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Cécile SAUVETRE

LARGEASSE, le 28 juillet 2025

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

